

# PNR 76

## Assistance et coercition

Stratégie en matière de  
transfert de connaissances  
2018–2024

76  
PNR

Assistance et coercition  
Programme national de recherche

**FNSNF**

FONDS NATIONAL SUISSE  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

# Stratégie en matière de transfert de connaissances 2018 – 2024

## Sommaire

1. Contexte du PNR 76 . . . . .	3
2. Stratégie en matière de transfert de connaissances 2018–2024 .	3
3. Objectifs du transfert de connaissances . . . . .	4
4. Directives stratégiques . . . . .	4
5. Modules . . . . .	5
6. Thèmes transversaux . . . . .	6
7. Groupes cibles . . . . .	7
8. Quatre trains de mesures . . . . .	7
9. Calendrier . . . . .	9
10. Responsables du transfert de connaissances . . . . .	9

## 1. Contexte du PNR 76

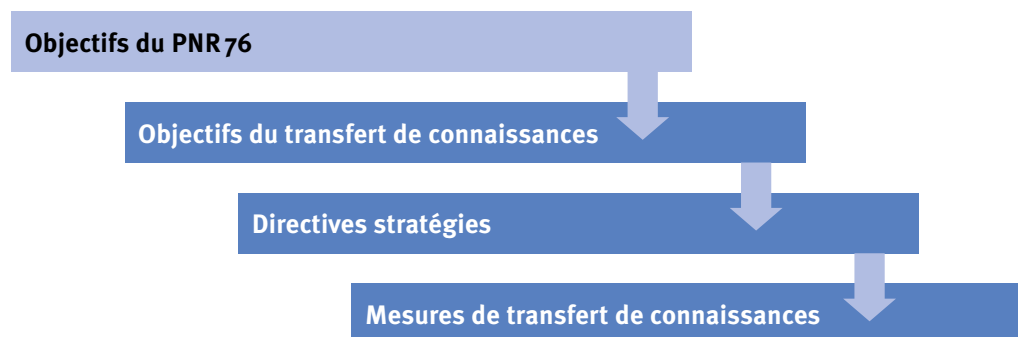
Le Programme national de recherche «Assistance et coercition – passé, présent et avenir» (PNR 76) repose sur un mandat du Conseil fédéral découlant de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA), adoptée par le Parlement en 2016. La LMCFA est un contre-projet indirect à l'initiative sur la réparation.

Le mandat de mise en œuvre du PNR 76 confié par Conseil fédéral s'inscrit dans un processus de compréhension et de mémoire ayant pour finalité de faire la lumière sur l'histoire de l'assistance et de la coercition. Le mandat du Conseil fédéral de mettre en œuvre le PNR 76 s'inscrit dans le cadre d'un processus de ré-

évaluation visant à faire la lumière sur l'histoire de l'assistance et de la coercition. Cette analyse scientifique comprend, outre le PNR 76, les travaux de recherche de la Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs (CIE) ainsi que divers projets de recherche menés sur mandats de cantons et de communes, d'institutions ou de l'Église.

Le PNR 76 a été lancé le 22 février 2017. Le programme dispose d'un crédit cadre de 18 millions de francs. Le PNR doit apporter une contribution importante à l'évolution historique et actuelle ainsi qu'aux effets sociaux et aux conséquences de l'assistance et de la coercition en Suisse.

## 2. Stratégie en matière de transfert de 2018 – 2024



Le PNR 76 a pour but l'analyse des caractéristiques, des mécanismes et des conséquences de la politique et des pratiques suisses en matière d'aide sociale dans leurs différents contextes. Il vise à identifier les causes possibles des mesures d'assistance portant atteinte à l'intégrité des personnes concernées ou permettant de la préserver et d'analyser l'impact que ces mesures ont eu sur ces personnes. Les objectifs que poursuit concrètement le PNR, tels que formulés dans la mise au concours publiée en avril 2017 ([www.nfp76.ch/fr/actualites-media/publications](http://www.nfp76.ch/fr/actualites-media/publications)), sont les suivants:

1. Analyser les caractéristiques, les mécanismes et les modes d'action de la pratique suisse en matière d'assistance sous toutes ses formes, tiraillée entre continuité et évolution.
2. Identifier les causes possibles des pratiques d'assistance portant atteinte à l'intégrité des personnes visées ou permettant de la protéger, aux confins de l'ordre social et des droits individuels.
3. Étudier les conséquences des pratiques d'aide sociale sur les personnes concernées et en particulier sur leur situation économique et sociale.

### 3. Objectifs du transfert de connaissances

Les objectifs du transfert de connaissances (TC) sont de deux ordres: il y a premièrement ceux qui doivent avoir été atteints une fois les travaux de recherche menés à bien en tenant compte de l'ensemble des résul-

tats (objectifs de résultat) et, deuxièmement, ceux qu'il s'agit d'atteindre au cours du processus scientifique (objectifs de processus).

<b>Objectifs de résultat</b>	Objectif 1	Le PNR 76, par ses résultats et les impulsions qui en découlent, contribue au développement à long terme du droit, de la jurisprudence, du financement, de l'organisation des autorités et de la pratique en matière de mesures, au point de convergence entre assistance et coercition.
	Objectif 2	Les groupes cibles sont sensibilisés aux mécanismes des mesures de coercition à des fins d'assistance, qu'il s'agisse de la décision initiale, de leur mise en œuvre ou de leur surveillance. Ils ont accès aux effets documentés de ces mesures sur les personnes concernées et sur les générations suivantes.
	Objectif 3	Les connaissances relatives à la prise de décision et à l'action pratique sur les procédures et de leur aménagement, sont rendues disponibles de façon à ne pas porter atteinte à l'intégrité des personnes visées, mais de manière à renforcer, au contraire, leur autonomie.
	Objectif 4	Les résultats du PNR 76 et les impulsions qui en découlent contribuent au dialogue entre les chercheurs, les politiques, les intervenants sur le terrain et les personnes concernées ainsi qu'à l'objectivation du débat public en matière d'assistance et de coercition.

<b>Objectifs de processus</b>	Objectif 5	Les résultats du PNR 76 et les impulsions qui en découlent sont replacés dans leur contexte.
	Objectif 6	Les processus d'apprentissage, portés conjointement par les chercheurs et par le comité de direction, contribuent de manière substantielle à la mise en relation des résultats des projets à l'échelle du programme.
	Objectif 7	Le travail de mise en lumière scientifique, les résultats du PNR 76 et les impulsions qui en découlent font l'objet d'une attention nationale et internationale.

### 4. Directives stratégiques

Les directives suivantes sont prises en compte lors de l'aménagement et de la mise en œuvre des mesures:

<b>Directives générales</b>	1.	Le transfert de connaissances respecte les exigences du PNR 76 en matière d'éthique de recherche.*
	2.	Le transfert de connaissances poursuit un objectif d'efficacité et d'anticipation; il identifie à temps les risques et les opportunités qui en découlent
	3.	Le transfert de connaissances est un échange de savoir prenant la forme d'un dialogue d'égal à égal, empreint de toutes les précautions de langage requises.
	4.	Les manifestations organisées dans le cadre du PNR 76 se tiennent dans toutes les régions de Suisse.
	5.	La publication des résultats de la recherche est axée sur la pratique et adaptée aux groupes cibles; les résultats eux-mêmes sont remis en contexte.

\* <http://www.nfp76.ch/SiteCollectionDocuments/nfp76-ethische-anforderungen-an-die-forschungsprojekte-f.pdf>

<b>Directives en matière de coopération avec des tiers</b>	6.	Pour atteindre plus sûrement les groupes cibles, des partenaires choisis sont systématiquement invités à jouer le rôle de multiplicateurs et associés aux activités de TC.
	7.	Le dialogue entre chercheurs, milieux politiques, intervenants sur le terrain et personnes concernées est maintenu durant toute la durée du programme.
	8.	L'occasion est donnée aux personnes concernées d'exprimer leurs points de vue dans toute leur diversité.
	9.	Le PNR 76 participe aux manifestations organisées par des tiers et y contribue même, lorsque cela paraît possible et approprié.
	10.	La mise en réseau des chercheurs intervient au plus vite et s'inscrit dans la continuité; elle est utile au processus d'apprentissage interne du programme.
	11.	L'apprentissage en commun est mené de façon professionnelle; les résultats des séminaires sont consignés et, lorsque cela paraît utile, traités en vue du transfert de connaissances aux groupes cibles.

## 5. Modules

Les projets du PNR 76 sont répartis en quatre modules ([www.nfp76.ch/fr/projets](http://www.nfp76.ch/fr/projets)). Les modules sont utiles à la communication et à la structuration des contenus dans le cadre du transfert de connaissances.

### 1. Protection des enfants et des adultes

Les mesures de politique sociale et de politique de la santé entre «protection» et «autodétermination» – comme le placement extrafamilial ou le placement à des fins d'assistance – évoluent de tout temps à la croisée entre assistance et coercition. Ainsi, tant dans le cadre de l'assistance judiciaire (bénéfice du pauvre) et du droit des tutelles du passé que dans celui de la protection des enfants et des adultes actuelle, les mesures en question ont conduit et conduisent toujours à des interventions des pouvoirs publics dans la famille et dans la capacité à agir des individus. Ces mesures concernent les enfants, les adolescents et leurs parents ainsi que les personnes adultes. Les développements sociétaux et économiques influent sur l'évolution des mentalités et de la conception du droit. Les projets de ce module examinent comment les conceptions du besoin de protection, de l'autodétermination, de la capacité de discernement, etc. ont changé au fil du temps et en analysent les conséquences.

### 2. Mesures et parcours de vie

Ce module s'interroge sur les conséquences de mesures dans le champ de tension entre assistance et coercition. L'impact de ces mesures varie suivant les

pratiques en matière de décision, d'exécution et de surveillance: les personnes concernées peuvent se sentir comme des jouets entre les mains des autorités ou, au contraire, avoir la possibilité de participer et de défendre leur point de vue dans la procédure. Lorsque les mesures visant à combattre la pauvreté n'accordent pas suffisamment de place à l'autodétermination et aux droits individuels, les effets négatifs qui en résultent au niveau de la formation, de l'intégration sociale et professionnelle et de la garantie du minimum vital peuvent peser sur tout le parcours de vie des personnes concernées. Des préjudices qui se répercutent aussi sur l'environnement social et sur les générations suivantes.

### 3. Droits et pratique juridique

L'action de l'État dans le champ de tension entre assistance et coercition dans les domaines de la protection, du soutien, de l'encouragement et de l'intervention requiert des bases légales. La décision, l'exécution et la surveillance des mesures correspondantes doivent se faire dans le respect des droits humains. Par le passé, ces conditions n'étaient remplies qu'en partie, voire pas du tout. Les projets de ce module examinent l'évolution de la pratique juridique, des voies de recours et des normes sociales, autant de paramètres qui influent sur la perception de ce qui est «légitime». La question de l'accès des personnes concernées à la justice et de leur possibilité de faire valoir leurs droits a donc aussi évolué au fil du temps. En l'occurrence,

les projets de ce module cherchent à savoir si la pratique juridique de l'époque a porté préjudice aux personnes concernées ou si elle a pour ainsi dire violé leurs droits fondamentaux.

#### 4. Interdépendances économiques et politiques

L'aménagement des mesures de lutte contre la pauvreté dans le champ de tension entre assistance et coercition est fortement conditionné par les caractéristiques et les mécanismes de la politique financière,

des institutions et réseaux ainsi que de l'interaction des acteurs – étatiques ou non étatiques – concernés. Les priorités de l'agenda politique et l'appréciation des coûts correspondants influent sur ce qui est considéré comme étant le mieux pour le « bien » des enfants, des adolescents et des adultes: le rapport établi entre autodétermination et protection de la société varie en fonction de ce critère, tout comme les conséquences pour les personnes concernées. Les projets de ce module visent à répondre à ces questions.

## 6. Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux sont des questionnements qui s'invitent avec plus ou moins d'insistance dans presque tous les projets de recherche, indépendamment de la thématique abordée. Le fait de mentionner

des thèmes transversaux est très utile à l'élaboration de processus d'échange internes, à l'apprentissage en commun et au transfert de connaissances à l'échelle du programme, tous projets confondus.

#### Champ de tension entre assistance et coercition

Comment apparaît ce champ de tension?

- Système de sécurité sociale
- Processus d'assistance et de coercition
- Interventions
- Logiques de justification
- Attentes et réalité
- Inégalité
- Diversité

#### Répercussions sur les personnes concernées et sur leurs descendants

Quelles sont les conséquences?

- Expérimenter et surmonter
- Critères d'une intervention non respectueuse de l'intégrité
- Critères d'une intervention favorable à l'autonomie

#### Les discours et leurs effets

Quelles sont les explications?

- Contexte des politiques familiale, sociale, de la santé et en matière de formation Normes, écarts, attributions
- Interactions entre discours, politique et pratique
- Pratique – constantes et évolution

#### Méthodes

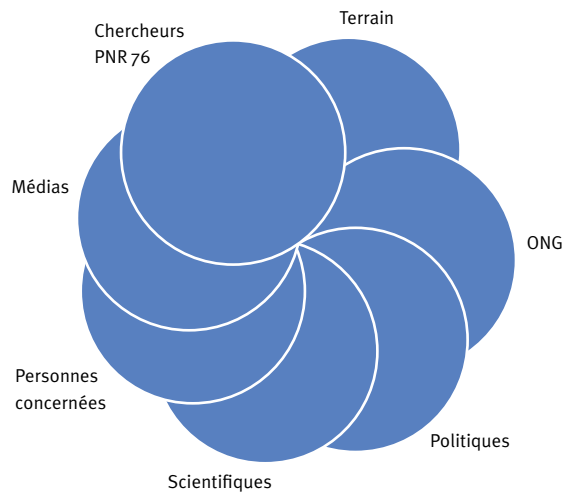
Dans quels domaines fait-on face à des défis comparables du point de vue de la méthode de recherche?

- Éthique
- Notions
- Le défi du «dénigrement de l'État social»
- Processus de compréhension et de mémoire
- Formulation de recommandations pour le présent et pour l'avenir
- Interprétation et comparaison, communication de résultats et de recommandations

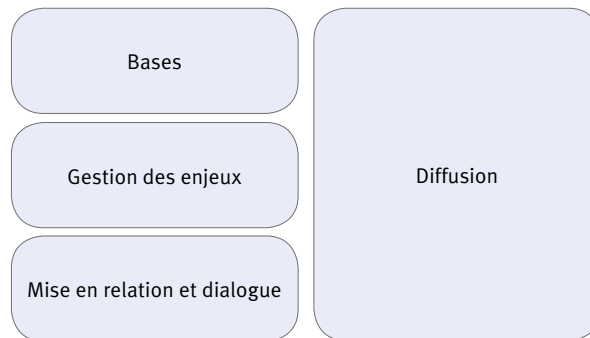
## 7. Groupes cibles

**Groupe cible interne:** tous les chercheurs du PNR 76

**Groupes cibles externes:** intervenants sur le terrain, ONG, milieux politiques, personnes concernées, milieux scientifiques, médias



## 8. Quatre trains de mesures



Les mesures de la stratégie en matière de transfert de connaissances englobent les activités de TC prévues lors du lancement du programme. Leur planification sera constamment réexaminée au cours du programme selon l'avancement du projet et les résultats de la re-

cherche. Les mesures sont réparties en quatre domaines, la taille des champs correspondant au volume de travail et de ressources financières indispensable à leur mise en œuvre.

**Train de mesures 1: bases****But:**

Les bases et les instruments nécessaires à un transfert de connaissances ciblé et efficace sont disponibles et sont régulièrement actualisés.

**Mesures:**

- Stratégie en matière de transfert de connaissances, planification et rapports
- Base de données en fonction des groupes cibles

**Train de mesures 2: gestion des enjeux****But:**

Le PNR réagit aux nouveaux développements; ses effets peuvent être évalués.

**Mesures:**

- Analyse contextuelle reposant sur l'observation ciblée et prospective de la situation et de l'éventail des opinions
- Contrôle du déroulement du programme en vue de la réalisation des objectifs

**Train de mesures 3: mise en relation et dialogue****But:**

Le transfert de connaissances tel que défini pour le PNR 76 repose sur la collaboration des partenaires, l'échange des savoirs et l'apprentissage en commun. Les acquis sont pris en compte dans les résultats et les impulsions transmis, ainsi que dans la synthèse du programme.

**Mesures:**

- Séminaires servant à l'échange interne d'informations, d'expériences et de résultats entre chercheurs
- Coopération avec les partenaires endossant le rôle de multiplicateurs
- Manifestations ayant pour but de dialoguer entre les chercheurs et leurs groupes cibles
- Collaboration avec la Commission indépendante d'experts internes administratifs (CIE)

**Train de mesures 4: diffusion****But:**

Les résultats et les impulsions du PNR 76 font l'objet d'une communication continue tenant compte du contexte et adaptée aux groupes cibles.

**Mesures:**

- Assistance relative à la réalisation des activités de TC prévues dans le cadre des différents projets
- Présentation des résultats lors de manifestations de tiers
- Articles dans des revues spécialisées suisses et étrangères
- Résumés vulgarisés et portraits des projets
- Communiqués et conférences de presse
- Sites Internet et newsletters
- Bulletin du PNR 76
- Synthèse du programme



## 9. Calendrier

	2018				2019				2020				2021				2022				2023				2024							
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4				
Phase de recherche					[Barre bleue]																											
<b>Mesures les plus essentielles du transfert de connaissance</b>																																
Séminaires de programme env. 4																																
Dialogue env. 4																																
Bulletins env. 4																																
Synthèse du programme																																

## 10. Responsable du transfert de connaissances

Dominik Büchel  
advocacy AG  
Glockengasse 7  
4051 Bâle  
Tél. 061 268 99 99, mobile 079 631 05 09  
buechel@advocacy.ch